

Du lundi au vendredi
8H-12H / 13H-17H

NOUS CONTACTER



02 69 63 00 63



secretariat-aemo@mlezi-maore.com

Au 34 rue du collège, en face du
Lycée Younoussa Bamana
97600 Mamoudzou



SIEGE DE L'ASSOCIATION
6 Rue du Jardin Fleuri
Cavani 97600 Mamoudzou
MAYOTTE

Tél : 02 69 61 64 00

secretariat@mlezi-maore.com
www.mlezi-maore.com
f mlezimaore
mlezimaore976

ACTION ÉDUCATIVE EN MILIEU OUVERT (AEMO)

Mayotte est un département français depuis 2011. Les lois de la République Française s'appliquent, entre autres, celles de la Protection de l'enfance. Le service de l'Action Educative Milieu Ouvert (AEMO) est une mesure judiciaire ordonnée par le Juge des Enfants.





NOS OBJECTIFS :

- Protéger les enfants de 0 à 18 ans
- Leur garantir des conditions de vie et d'éducation satisfaisantes
- Accompagner et soutenir les parents

NOTRE FONCTIONNEMENT :

La mesure d’AEMO est décidée par le juge. La participation à cette mesure est obligatoire. Un référent éducatif intervient auprès des parents et de leurs enfants. Après une analyse des difficultés rencontrées par la famille, des solutions vont être recherchées ensemble.

Le référent éducatif rencontrera les enfants ou les parents :

- au domicile
- au service
- à l'école
- lors d’accompagnements dans différentes démarches auprès de partenaires
- lors d’activités diverses.
-

NOTRE PUBLIC :

Enfants, parents et famille qui rencontrent des difficultés éducatives.

NOS PROFESSIONNELS :

Une équipe pluridisciplinaire composée de :

- un chef de service
- une psychologue
- des référents éducatifs
- des médiatrices culturelles et traductrices
- des accompagnements à domicile (TISF)
- un juriste

Tous les intervenants de l’équipe pluridisciplinaires sont soumis au secret professionnel. En fin de mesure, un rapport est rendu au juge, l’avis de la famille est nécessaire

VOTRE RÉFÉRENT ÉDUCATIF EST :

N° TÉLÉPHONE

1ER ENTRETIEN ET DIPC

DATE:

HEURE:

LIEU :